

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL593

présenté par

M. Serva, rapporteur, M. Castellani, M. Acquaviva, M. Pancher, M. Molac et M. Naegelen

ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« en métropole »

les mots :

« dans l'Hexagone ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement ne souhaitent plus voir utiliser le mot « métropole » et ses dérivés dans nos textes de lois. Ce terme décrit la situation d'un État par rapport à ses colonies et doit être définitivement abandonné. Cet amendement apporte donc une modification rédactionnelle à cet article.